

TERMES DE REFERENCE
CONSULTANT/EXPERT AGRICULTURE INTELLIGENTE FACE AU CLIMAT (CSA)

I. INTRODUCTION

1.2 Le concours d'un spécialiste en agriculture intelligente face au climat (CSA) est requis pour apporter une assistance à la Division AHAI.2, en matière de gestion de portefeuille et d'expertises techniques diverses dans le cadre de la mise du Programme africain d'agriculture intelligente face climat (ACSA, 2017-2025) de la Banque, un des programmes phares de la stratégie Feed Africa de la Banque (2016-2025). Le programme ACSA vise une transformation durable et résiliente de l'agriculture africaine pour la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique. Les principaux attendus du programme ACSA comprennent i) 10 millions de producteurs adoptant des technologies et des pratiques CSA, ii) 20 millions de producteurs ont accès à l'information climatique, iii) 5 millions d'ha de terres dégradées récupérées et de forêts sous une gestion durable, iv) 500 000 ha de terres agricoles dotées d'infrastructures résilientes d'irrigation, v) 100% des projets de Feed Africa intègrent le changement climatique, vi) 500 000 emplois verts créés et vii) 1 milliard d'USD mobilisé des fonds climatiques le financement de projets CSA en Afrique.

1.1 La Division AHAI.2 fait partie du Département Agriculture et Agro-industrie (AHAI) qui a pour objectif la mise en œuvre de la stratégie de la Banque pour la réduction de la pauvreté en milieu rural, la sécurité alimentaire et la gestion durables des ressources naturelles et de l'environnement. Dans ce cadre, AHAI.2 assure la gestion du cycle des projets de tous les programmes phares comme moyen efficace de mise en œuvre de la stratégie de transformation de l'agriculture Africaine : « Nourrir l'Afrique » pour la période 2016-2025 (Feed Africa 2016-2025). La gestion du cycle des projets qui comprend à la fois le cycle de conception et de mise en œuvre des projets est une tâche très prenante dont la performance des opérations dépend, si bien que les Experts de la Banque chargés des opérations sont soumis à des pressions diverses, dans le cadre du programme de travail du Département AHAI.

II. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif de la mission est d'apporter une assistance technique de longue durée à la mise en œuvre du programme ACSA pour l'atteinte des objectifs visés. Il s'agira de maintenir un rythme acceptable dans le traitement des dossiers et d'exécution du programme de travail de la Division AHAI.2 sur la base des indicateurs clefs de mesure des performances de la Division et du Département. Le programme ACSA couvre toute l'Afrique mais particulièrement les régions du Sahel et de la Corne de l'Afrique.

III. TACHES

Sous la supervision générale du Chef de division et en collaboration avec le Coordonnateur du programme ACSA et d'autres Chargés d'opérations, le consultant en agriculture intelligente face au climat (CSA) apportera un appui à la Division AHAI.2 dans la mise en œuvre du programme de travail, notamment, le portefeuille de projets et programmes, les acquisitions des biens et services, la participation aux missions et réunions diverses et l'expertise en CSA. Il apportera également son expertise dans le cadre des activités opérationnelles du Département AHAI. Il accomplira, entre autres, les tâches suivantes :

- ❖ Assister le coordonnateur CSA dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme des activités du programme ACSA ;
- ❖ Apporter une assistance aux PMR dans l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives stratégiques pour la promotion en CSA, et dans l'identification de projets de développement CSA appropriés;
- ❖ Apporter une expertise au sein de la Banque, d'une manière générale, en matière d'agriculture intelligente face au climat (CSA) à toutes les phases du cycle des projets ;
- ❖ Fournir une expertise aux pays membres régionaux (PMR) pour la recherche et l'analyse des problèmes liés à l'agriculture et le changement climatique ;
- ❖ Apporter une assistance technique de haut niveau au Département AHAI pour appuyer les PMR sélectionnés dans le cadre du programme d'investissement en lien avec les secteurs d'adaptation de l'agriculture et de CSA en vue du développement des plans d'investissements, ainsi que l'instruction des dossiers relatifs aux opérations qui en découlent ;
- ❖ Participer à l'examen des activités liées à l'agriculture et au changement climatique, des politiques et des contributions techniques;
- ❖ Participer à toutes les missions du cycle des projets, à savoir, les missions de l'Equipe Pays, et de la Division AHAI.2 sur le terrain, dans les PMR ;
- ❖ Concevoir et participer à l'évaluation et à l'examen des projets d'agriculture intelligente face au climat (CSA);
- ❖ Produire des notes techniques sur les approches, les technologies et pratiques CSA ;
- ❖ Fournir des orientations techniques et conseiller d'autres experts en matière au sein d'AHAI et dans les bureaux extérieurs de la Banque, sur diverses activités du cycle des projets ;
- ❖ Participer pour le compte de la Banque à divers séminaires et conférences sur la CSA;
- ❖ Participer aux missions de préparation des rapports d'achèvement de projet en vue de tirer des enseignements pour l'exécution de futurs projets de la Banque dans ces domaines ;
- ❖ Participer aux réunions des Equipes-Pays, sur la base des instructions du Chef de Division AHAI.2 ou à la demande du Coordonnateur CSA;
- ❖ Collaborer effectivement avec tous les Experts Chargés de Projet et personnel de la Division AHAI.2, dans l'exécution de l'ensemble des tâches quotidiennes ;
- ❖ Participer aux activités de suivi-évaluation du programme ACSA ;
- ❖ Exécuter toutes autres tâches qui lui seront confiées par le Chef de Division AHAI.2 et/ou le Directeur du Département AHAI.

IV. RAPPORTS A PRODUIRE

La production attendue de la part du consultant sera une contribution au programme de travail de la Division AHAI.2 au cours de la durée de son contrat. En outre, le consultant fera des contributions, conformément aux termes de référence (TdR) des missions auxquelles il participera. Il soumettra à la fin de chaque un rapport d'activités et il produira à la fin de sa mission un rapport de synthèse de sa contribution aux résultats du Département à la fin de la prestation, sous forme de note de service à soumettre à l'approbation du Chef de Division AHAI.2. Les rapports mensuels sont une condition du paiement final des honoraires du consultant.

V. DUREE DE LA MISSION

La mission s'étendra sur six (06) mois calendaires à partir de 15 avril 2018. Elle pourra être une seule en fonction de la performance et des besoins de la Banque.

VII. QUALIFICATION DU CONSULTANT

7.1 Le consultant devra être titulaire d'un diplôme de base d'ingénieur des eaux et forêts, d'ingénieur agronome, d'ingénieur des ressources en eau, d'ingénieur en environnement ou des domaines connexes et au moins d'un diplôme de Master II ou d'un diplôme équivalent en gestion des ressources naturelles dans le contexte du changement climatique. Il devra être justifié d'au moins dix (10) années d'expérience sur les enjeux du changement climatique dont une expérience spécifique en développement de l'agriculture intelligente face au climat (CSA) en Afrique d'au moins cinq (05).

7.2 Il devra également avoir une vision, une compétence professionnelle et une maîtrise avérées des projets de développement agricoles. Il devra avoir une grande connaissance des technologies et des pratiques d'agriculture intelligente face au climat. De même, il devra avoir la capacité d'analyse, d'évaluation et de recherche de solution aux enjeux de la gestion durable des ressources naturelles et du changement climatique en Afrique. Il devra aussi avoir des connaissances en informatique, notamment en ce qui concerne l'environnement Windows et les applications Microsoft standards. Il devra être capable de communiquer couramment, par écrit et oralement en français et en anglais. Le consultant devra enfin être disponible de tout engagement pendant toute la durée de la mission.

VIII. PROCESSUS DE SELECTION DU CONSULTANT

La sélection du Consultant se fera sur la base de la qualité de la proposition technique. La demande de proposition à laquelle les présents termes de référence sont annexés a été envoyée à d'autres candidats dont les propositions seront également soumises à évaluation, en vue de la sélection du Consultant.

IX. REMUNERATION

Le paiement des horaires du consultant seront mensuels, sur la base du taux retenu dans le contrat. En outre, le consultant percevra en plus des honoraires des indemnités de déplacement, lorsqu'il est en mission, au taux journalier en vigueur dans chaque pays.